

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
--

Séance ordinaire du 18/03/2025

Délibération numéro : null

Nombre de membres en exercice 7

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 7

Abstention(s) 1

VOTES	
Pour :	6
Contre :	0

Date de convocation 13/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	9 288,50	0,00	9 288,50	0,00
Opérations exercice	31 876,02	32 713,82	19 573,12	46 222,70	51 449,14	78 936,52
Total	31 876,02	32 713,82	28 861,62	46 222,70	60 737,64	78 936,52
Résultat de clôture		837,80		17 361,08		18 198,88
Restes à réaliser	0,00	0,00	150 577,33	126 132,00	150 577,33	126 132,00
Total cumulé	0,00	837,80	150 577,33	143 493,08	150 577,33	144 330,88
Résultat définitif		837,80	7 084,25		-6 246,45	

Gérard Rousset se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard Rousset vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Gérard Rousset pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE CHAULHAC

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : ROUSSET Gérard (Maire), ROUSSET Daniel (Adjoint au Maire), ARCHER Laurent (Adjoint au Maire), ARCHER Christine (Conseiller municipal), BRUNEL Didier (Conseiller municipal), POURCHER Alain (Conseiller municipal), COMBES Thierry

Date de transmission de l'acte: 19/03/2025

Date de réception de l'AR: 19/03/2025

048-214800468-DE_008_2025-DE

A G E D I